



La Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne recrute

UN CHARGE DE MISSION URBANISME ET FONCIER (H/F) EN CONTRAT DE PROJET

Lieu d'intervention : Villecomtal-sur-Arros et territoire Astarac Arros en Gascogne

Type de recrutement : **Poste à temps complet de 35h00 par semaine / DUREE : 3 ANS**
Recrutement contractuel

Salaire indicatif : Selon la grille de la fonction publique territoriale + régime indemnitaire + CNAS

Poste à pourvoir : **5 juillet 2021**

Le territoire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne (7.500 habitants – 37 communes au sud-ouest du Gers) est historiquement engagé dans la transition énergétique et labellisé depuis 2015 « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPcv). La Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne accompagne ainsi à la transition énergétique du territoire en s'engageant en faveur de la réduction des besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports et des loisirs et en accompagnant la création d'énergies renouvelables sur le territoire. Pour ce faire, elle s'est dotée d'une stratégie Energie Climat.

Le territoire est également engagé dans une démarche d'élaboration d'un Scot (Phase DOO).

L'instruction des autorisations du droit du sol est actuellement confiée au service mutualisé du PETR du Pays d'Auch pour les communes concernées de son territoire, et la Communauté de Communes s'interroge sur la temporalité de la mise en place de différents outils comme le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Sur cette base, des stratégies foncières sont à définir, des outils d'urbanisme sont à développer, permettant au territoire de s'inscrire en continuité du passé dans le développement des politiques publiques (Règlement Local de Publicité intercommunal, observatoire du foncier, déclinaison de la taxe d'aménagement, suivi des autorisations d'urbanisme complexe, accompagnement juridique aux projets d'aménagement...).

La mission du chargé de mission urbanisme et foncier consiste à porter les enjeux d'un territoire en termes d'aménagement en cohérence avec les projets de la collectivité. Son approche transversale des dossiers lui confère un rôle clé et le définit comme l'interlocuteur privilégié.

Positionnement dans l'organigramme

Directeur Général des Services > Chef du Pôle Développement Territorial > Chargé de mission urbanisme foncier.

Au sein du Pôle Développement Territorial vous aurez pour missions de :

- Développer et animer la stratégie foncière de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, en lien avec les enjeux supra (élaboration du SCoT, SRADDET, projet de PNR de l'Astarac)
- Suivre et aider à l'adaptation et la mise en cohérence des différents documents d'urbanisme communaux en lien avec l'élaboration du SCot
- Conseiller juridiquement les élus (conseillers municipaux et communautaires) et apporter une expertise juridique pour les services de la collectivité pour la mise en œuvre de ses projets de développement et d'aménagement :
 - . projet d'aménagement de la ZAE de Villecomtal-sur-Arros
 - . projets de construction/rénovation des bâtiment de la collectivité
 - . acquisition foncière à vocation touristique
- Préparer et éventuellement accompagner la collectivité à la mise en œuvre d'un PLUI
- Préparer et accompagner la collectivité dans ses actions en faveur de la transmission-reprise des exploitations agricoles de son territoire dans une logique concertée de gestion économe de l'espace. Mener une réflexion anticipée sur le devenir des grandes fermes gersoises.
- Être le référent urbanisme, avec une dimension développement durable, pour les projets de la collectivité
- Porter une vigilance accentuée autour des projets émergents permettant l'accueil des nouveaux habitants
- Assurer une veille juridique
- Assurer la mise en place d'un SIG pour la collectivité.

Profil

De formation Bac+4 ou Bac+5 spécialisé en urbanisme, aménagement du territoire ou développement local - le côté géographie est un plus - vous justifiez idéalement d'une expérience réussie en collectivité ou en bureau d'étude, assortie de connaissances de l'environnement institutionnel des collectivités territoriales et des EPCI. Expérience souhaitée sur l'élaboration de documents d'urbanisme et/ou de SCoT. Une connaissance nécessaire dans les bases de données et en droit de l'urbanisme.

Des capacités de transmission, de formation et de pédagogie seraient un vrai plus.

Disponible, vous savez produire un travail fiable et régulier et favoriser le travail collectif.

Avantages : véhicule de service, téléphone professionnel, horaires variables

Date limite de dépôt de candidature : le 30 juin 2021

Pour tout renseignement : contacter le service des Ressources Humaines au 05 62 64 84 51

Adresser CV et lettre de motivation par voie postale ou par mail à :

Mme la Présidente de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne
19, avenue de Gascogne – 32730 VILLECOMTAL SUR ARROS

Mail : ressourceh@cdcaag.fr